



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Fuel & Construction Products Division  
L'Esplanade Laurier,  
140 O'Connor Street,  
East Tower, 4th floor,  
Ottawa  
Ontario  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Radiateur électrique à circulation	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 23240-210631/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 23240-210631	<b>Date</b> 2021-04-21
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HL-676-79938	
<b>File No. - N° de dossier</b> hl676.23240-210631	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2021-05-10</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Jouglà (hl676), Jonathan	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hl676
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 296-6827 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> See herein	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## QUESTION ET RÉPONSE - SÉRIE I

- Q1. Les soumissions doivent-elles porter sur l'ensemble du Radiateur électrique à circulation décrit à l'annexe "A" - Exigence ou les soumissionnaires peuvent-ils présenter une soumission pour des pièces particulières seulement ?
- R1. Veuillez vous reporter à la section 2 de l'annexe "A" - Exigence de la demande de propositions. L'entrepreneur (ou l'offrant) "doit concevoir, fournir et livrer un (1) réchauffeur de procédé électrique en ligne haute pression pour le système CanmetENERGY G2 Supercritical CO2 en se fondant sur les spécifications suivantes dans le présent document. La conception du dispositif de chauffage doit satisfaire aux prescriptions énoncées dans les fiches techniques ci-jointes.>>. Les offres doivent porter sur le Radiateur électrique à circulation, y compris toutes les pièces et tous les composants associés.
- Q2. Selon la demande de propositions (DP), Partie 6 - Clauses contractuelles résultantes, 6.11 Assurance - Exigences particulières et Annexe "C" - Exigences en matière d'assurance, il est nécessaire de souscrire une assurance responsabilité civile commerciale. Veuillez indiquer comment obtenir une telle assurance ? S'agit-il d'un type d'assurance annuelle ou doit-il être détenu uniquement pendant la durée du contrat ?
- R2. Veuillez consulter la DDP, Partie 3 - Instructions pour la préparation des soumissions, section 3.1.4 Assurance - Preuve de disponibilité avant l'attribution du contrat et, Annexe "C" - Exigences en matière d'assurance, Assurance responsabilité civile commerciale générale pour obtenir des instructions détaillées sur la façon d'obtenir les exigences en matière d'assurance et la durée de la couverture d'assurance.
- Q3. SPAC peut-elle confirmer la pression nominale en psi (165 bar (g) = 2393 psi) et la température en Fahrenheit (649 °C = 1200 °F) ?
- R3. Voir la modification ci-dessous.
- Q4. À l'annexe "A" - Besoin, 5.3 Exigences électriques, 5.3.3, il est dit classe 1, division 2, qui est antidéflagrant. Le "code de température" pour le gaz est de 450F maximum. Le chauffage électrique sera-t-il dans un environnement résistant aux explosions ?
- R4. Voir la modification ci-dessous.
- Q5. À l'annexe "A" - Exigence, 5.1 Configuration du réchauffeur, 5.1.1, veuillez fournir la ventilation du débit pour la partie gaz et liquide en ce qui concerne le débit (dioxyde de carbone sous forme liquide, gazeux et vapeur).
- R5. Voir la modification ci-dessous.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
23240-210631/  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
23240-210631/

Amd. No. - N° de la modif.  
001  
File No. - N° du dossier  
HL676.23240-210631

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HL676  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- Q6. À l'annexe "A" - Exigence, Pièce jointe 1 de l'annexe A - Fiche technique du Radiateur électrique à circulation, SPAC peut-il confirmer que la température du CO2 à l'entrée est de 615 °C et à la sortie est de 640 °C ?
- R6. Conformément à l'annexe "A" - Exigence, Pièce jointe 1 de l'annexe A - Fiche technique du Radiateur électrique à circulation, Température, il est confirmé que la température du CO2 à l'entrée est de 615 °C et à la sortie est de 640 °C.

---

**LA PRÉSENTE MODIFICATION VISE À MODIFIER LE BESOIN ET LA FICHE TECHNIQUE DU RADIATEUR ÉLECTRIQUE À CIRCULATION. LES RÉVISIONS SONT LES SUIVANTES :**

1. Dans le document de demande de propositions, dans les modalités et dans toutes les annexes,

**SUPPRIMER :** « Réchauffeur de circulation électrique »

**INSÉRER :** « Radiateur électrique à circulation »

2. À l'annexe « A » – Besoin, la Pièce jointe 1 de l'annexe A - Fiche technique du réchauffeur de circulation électrique, SUPPRIMER intégralement et REMPLACER par ce qui suit :

« Détails de conception »	
Type de réchauffeur électrique :	Réchauffeur de circulation/thermoplongeur
Détails (configuration, etc.) :	Tous les types indiqués ci-dessus seront pris en considération, à condition qu'ils répondent aux spécifications techniques détaillées dans ce document.
Pression nominale :	165 bar(g) (ou 2393.12 psi)
Pression d'essai : bar(g)	Voir la remarque 1
Température de calcul :	649 °C (ou 1200.2 °F)
Corrosion admissible : mm	Voir la remarque 4
Exigences du code :	ASME, section VIII, CSA et NEC pour l'Ontario (voir la remarque 7)

Solicitation No. - N° de l'invitation  
23240-210631/  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
23240-210631/

Amd. No. - N° de la modif.  
001  
File No. - N° du dossier  
HL676.23240-210631

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HL676  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Raccords :	Voir la remarque 3
Durée de vie :	Au moins 5 ans; au moins 50 cycles de fonctionnement par an; au moins 10 heures de fonctionnement par cycle. »

3. À l'annexe « A » – Besoin, 5.3 Exigences électriques, 5.3.3, SUPPRIMER intégralement et REMPLACER par ce qui suit :

« 5.3.3 Le réchauffeur doit être muni de deux (2) thermocouples de type « K » fixés à la gaine de l'élément chauffant pour assurer une protection contre la surchauffe. Remarque : Le radiateur électrique à circulation sera situé dans un environnement résistant aux explosions. »

4. À l'annexe « A » – Besoin, 5.1 Configuration du réchauffeur, 5.1.1, SUPPRIMER intégralement et REMPLACER par ce qui suit :

« 5.1.1 Le réchauffeur doit être conçu afin de réchauffer les fluides suivants du procédé : dioxyde de carbone sous forme de liquide, de gaz et de vapeur. Remarque : Le fonctionnement normal se fera en phase supercritique, mais pendant la phase transitoire (démarrage et arrêt), il y aura du gaz et peut-être du CO<sub>2</sub> en phase liquide. Bien que le taux de chaleur pour ces phases ne soit pas important, l'entrepreneur doit s'assurer que le chauffage peut fonctionner en phase liquide et en phase gazeuse. »

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.**